



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Cinquante-neuvième session**

Genève, 29 novembre-8 décembre 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième
session* , ** , *****

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 29 novembre 2021 à 10 heures et se tiendra sous forme hybride

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Explosifs et questions connexes :
 - a) Examen des épreuves de la série 6 ;
 - b) Amélioration des essais de la série 8 ;
 - c) Révision des épreuves des parties I, II et III du Manuel d'épreuves et de critères ;
 - d) Détonateurs normalisés « UN » ;
 - e) Révision des instructions d'emballage relatives aux explosifs ;
 - f) Échantillons énergétiques ;
 - g) Questions liées à la définition des explosifs ;
 - h) Examen des prescriptions en matière d'emballage et de transport pour les ENA ;
 - i) Questions diverses.
3. Inscription, classement et emballage.

* Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.3/117/Add.1. La date limite de soumission des documents est le 6 septembre 2021.

** Les documents pour la session seront disponibles en ligne à l'adresse : <https://unece.org/transport/dangerous-goods>. Cette réunion se déroulera sans support papier. Il n'y aura pas d'exemplaires des documents dans la salle de réunion.

*** Seuls les représentants inscrits pourront y participer. Les représentants désirant participer à la réunion en présentiel ou en ligne sont priés de s'inscrire en utilisant le nouveau système d'inscription de la CEE, à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/20249>



4. Systèmes de stockage de l'électricité :
 - a) Épreuves pour batteries au lithium ;
 - b) Système de classification des batteries au lithium en fonction du danger ;
 - c) Dispositions relatives au transport ;
 - d) Batteries au lithium endommagées ou défectueuses ;
 - e) Batteries au sodium-ion ;
 - f) Divers.
 5. Transport de gaz :
 - a) Reconnaissance universelle des récipients à pression ONU et non ONU ;
 - b) Gaz de la division 2.2 transportés en quantités limitées ;
 - c) Divers.
 6. Propositions diverses d'amendements au Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses :
 - a) Marquage et étiquetage ;
 - b) Emballages, y compris l'utilisation des matières plastiques recyclées ;
 - c) Citernes mobiles ;
 - d) Autres propositions diverses.
 7. Harmonisation générale de la Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses avec le Règlement type.
 8. Coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.
 9. Principes directeurs du Règlement type.
 10. Questions relatives au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques¹ :
 - a) Épreuves relatives aux matières comburantes ;
 - b) Classification simultanée des dangers physiques et ordre de prépondérance des dangers ;
 - c) Divers.
 11. Uniformisation des interprétations du Règlement type.
 12. Mise en œuvre du Règlement type.
 13. Formation à la sécurité et renforcement des capacités en ce qui concerne les marchandises dangereuses.
 14. Questions diverses.
 15. Adoption du rapport.
-

¹ Les participants aux travaux du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH) qui ne participent pas habituellement aux travaux de ce Sous-Comité (TMD) sont invités à participer aux travaux du Sous-Comité TMD quand celui-ci discute les dangers physiques en tant que centre de liaison SGH (voir aussi ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43b)).